



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 mai 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux – Conseiller numérique

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Gilles BATESTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATESTI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Ivana POLISINI à Didier GRASSI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTI, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Serge LINALE

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet: Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux – Conseiller numérique

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Collectivité souhaite répondre aux besoins croissants d'accompagnement des usagers et des entreprises dans l'utilisation des outils numériques et dans la promotion des pratiques numériques innovantes sur le territoire ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer un emploi permanent à temps complet, ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00436	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00347	Conseiller numérique

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au Budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr